



Charges 2011 reste à payé

Par **VASVALY**, le **06/04/2012** à **23:29**

Bonjour

je suis locataire depuis le mois de Décembre 2011 , d'habitude les charges sont de 50 euros par mois, c'est ce que je paye tous les mois, en mois de Mars 2012 j'ai reçu une facture des charges pour l'année 2011 et que je dois payer la somme de 70 euros, moi je suis rentrer en mois de Décembre exactement le 8 Décembre ça fait que 24 jours, j'ai payé la somme de 38 euros pour les 24 jours, mais maintenant l'Agence m'envoie une facture des restant des charges de 70 euros - les 38 euros, il me reste à payer 32 euros, je ne comprends pas pourquoi je dois payer plus , et il m'ont dit que si je veux récupérer la quittance de loyer je dois d'abord payer la somme de 32 euro, c'est du chantage non ????

J'ai besoin de votre aide c'est normal ou pas de payer la différence.

Merci

Valy

Par **cocotte1003**, le **07/04/2012** à **06:07**

Bonjour, vous payez tous les mois une provisions de charges qui doivent etre régulée annuellement. L'agence doit vous envoyer les justificatifs de sommes qu'elle vous demande, somme qui doit évidemment corresponde à vos 24 jours de location. Si vous n'avez pas les justificatifs, envoyez une ltr à l'agence avec copie simple au bailleur pour leur les demander et les prier de vous joindre les quittances des sommes déjà payées, cordialement